

Lda39

Laboratoire départemental
d'analyses du Jura

RAPPORT D'ANALYSE



Accréditation
N° 1-0656
Portée
disponible sur
www.cofrac.fr

DOSSIER : 180704 037555 01
Bordereau : 1
N° travail : 023486
Date d'édition : 24/07/2018

Identification du point de prélèvement	
Nom	: Commune de SARROGNA
Commune	: SARROGNA
UGE	: 164-ADD.COMM. DE SARROGNA





Commune de SARROGNA
Mairie
39270 SARROGNA

Données de prélèvement	
Nom	: SOURCE BAREZIA
Localisation	:
Commune	: SARROGNA
Préleveur	: MARTIN Didier (ARS)
N° PSV	: 1159
Nom installation	: 997 BARRESIA
Payeur	: Commune de SARROGNA

DATE DE PRELEVEMENT	DATE DE RECEPTION	DATE DE DEBUT D'ANALYSE
04/07/2018 à 12:15	04/07/2018	04/07/2018
Type de visite : RP	Type d'analyse : RP	Type d'eau : B
Motif : CS Contrôle sanitaire prévu par l'A.P.		

Observations préleveur : Néant

L'analyse des paramètres terrain est effectuée par le préleveur.

Paramètres	Résultats	Unités	Limites de qualité	Références de qualité
Paramètres de terrain				
Température de l'eau	11.2	°C		
pH mesuré à la température de l'eau	7.3	pH		
Paramètres microbiologiques				
 Escherichia coli NF EN ISO 9308-1	22	n/100mL	<20000	
 Enterocoques intestinaux NF EN ISO 7899-2	3	n/100mL	<10000	
Paramètres physico-chimiques				
 Turbidité NF EN ISO 7027-1	0.24	NFU		
 Conductivité corrigée à 25°C NF EN 27888	534	µS/cm		
Température de mesure Electrométrie	24.3	°C		

DOSSIER : 180704 037555 01
Bordereau : 1
N° travail : 023486
Date d'édition : 24/07/2018

Paramètres	Résultats	Unités	Limites de qualité	Références de qualité
Couleur <i>Evaluation sensorielle</i>	0	qual.		
Odeur <i>Evaluation sensorielle</i>	0	qual.		
Aspect <i>Evaluation sensorielle</i>	0	qual.		
<input checked="" type="checkbox"/> Azote ammoniacal (NH4) NF T 90-015-2	<0.01	mg NH4/L	<4.0	
<input checked="" type="checkbox"/> Nitrites (NO2) NF EN 26777	<0.01	mg NO2/L		
<input checked="" type="checkbox"/> Chlorures NF EN ISO 10304-1	1.2	mg Cl/L	<200	
<input checked="" type="checkbox"/> Nitrates (NO3) NF EN ISO 10304-1	1.9	mg NO3/L	<100	
<input checked="" type="checkbox"/> Sulfates NF EN ISO 10304-1	4.0	mg SO4/L	<250	
<input checked="" type="checkbox"/> Carbone Organique Total NF EN 1484	0.76	mg C/L	<10	
<input checked="" type="checkbox"/> Manganèse NF EN ISO 17294-2	<0.5	µg/L		

= paramètre accrédité E.C. = en cours d'analyse = non conforme aux limites * = référence non satisfaite N.M. = non mesuré
Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification.

Conclusion sur la conformité :

EAU CONFORME selon l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine pour l'ensemble des paramètres analysés.

*Toute demande de renseignements concernant ce prélèvement doit être adressée à l'ARS de Franche-Comté - UTSE 39
CS 60152 - 39015 LONS LE SAUNIER CEDEX - Tél. 03.84.86.83.46 - Fax : 03.81.65.58.65*

Analyse réalisée dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire conformément au Code de la Santé Publique.
« Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande »


DOSSIER : 180704 037555 01
Bordereau : 1
N° travail : 023486
Date d'édition : 24/07/2018

Paramètres	Résultats	Unités	Limites de qualité	Références de qualité
------------	-----------	--------	--------------------	-----------------------

Validé le 24/07/2018

Copie à :
ARS DE FRANCHE-COMTE - UTSE 39


Stéphanie Bassard



Signataire habilitée

L'attestation de conformité éventuelle ne tient pas compte des incertitudes. Elle est couverte par l'accréditation dans le cas où tous les paramètres sont accrédités et ne l'est pas dans le cas contraire.

Le présent rapport ne peut être reproduit que sur autorisation écrite du laboratoire et sous la forme intégrale, signature comprise. Il ne concerne que le(s) produit(s) décrit(s) ci-dessus.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seules analyses couvertes par l'accréditation et signalées ci-dessus par le symbole . Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Corporation) de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'analyses.

Conformément aux dispositions de la loi Informatique et Liberté, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour les informations vous concernant en vous adressant au LDA39.